



Original : français

N° : ICC-02/05-01/20
Date : 3 novembre 2021

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

Composée comme suit : Mme la Juge Joanna Korner, Juge Présidente
Mme la Juge Reine Alapini-Gansou
Mme la Juge Althea Violet Alexis-Windsor

**SITUATION AU DARFUR, SOUDAN
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. MR ALI MUHAMMAD ALI ABD-AL-RAHMAN ("ALI KUSHAYB")

PUBLIC

Contribution à l'agenda de la deuxième conférence de mise en état

Origine : La Défense de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mr. Karim A.A. Khan QC, Procureur
Mr. Julian Nicholls, 1^{er} Substitut

Les conseils de la Défense

Mr Cyril Laucci, Conseil Principal
Mr Iain Edwards, Conseil adjoint

Les représentants légaux des victimes

Me Natalie von Wistinghausen
Mr Nasser Mohamed Amin Abdalla

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Me Paolina Massidda, Conseil Principal
Me Sarah Pellet, Conseil

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Mr Xavier-Jean Keïta, Conseil Principal
Me Marie O'Leary, Conseil

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mr Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

Mr Nigel Verril

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mr Philipp Ambach

Autres

Mr Marc Dubuisson, Directeur des Services Judiciaires
Mr Christian Mahr, Directeur des Opérations Extérieures
Mr Thomas Henquet, Bureau Juridique

1. Par les présentes écritures, la Défense de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Mr Abd-Al-Rahman ») soumet ses propositions en vue de l'établissement de l'agenda de la deuxième Conférence de mise en état (« 2^{ème} CME »). Ces propositions sont soumises à l'invitation de l'Honorable Chambre de Première Instance I et dans le délai imparti à cet effet¹.

2. Pour les besoins de la préparation du procès, la Défense considère nécessaire de soumettre au débat judiciaire à l'occasion de la 2^{ème} CME les sujets qui suivent. Conformément à l'instruction de l'Honorable Chambre de Première Instance I², la Défense a réservé des aspects importants de ses soumissions sur chacun de ces sujets pour les débats oraux. La Défense souhaite également que ces débats permettent de clarifier la position des Parties, Participants et/ou du Greffe sur chacun de ces sujets :

(i) **Cadre légal des activités de la Cour au Soudan, coopération des activités Soudanaises, incrimination de la coopération avec la Cour dans le droit Soudanais**³ : la Défense propose en particulier d'explorer les conditions

dans lesquelles une reprise des activités de la Cour sur le territoire Soudanais pourrait être envisagée⁴. Afin que le débat soit utile, la présence des représentants du Greffe en charge des relations extérieures est demandée ;

(ii) **Processus d'admission des victimes à participer à la procédure**⁵ :

L'Honorable Chambre de Première Instance a déjà émis le souhait d'aborder ces sujets lors d'une audience⁶. La 2^{ème} CME sera l'occasion d'entendre les justifications du Greffe sur le double aspect de l'emploi du formulaire modifié⁷ et du maintien de l'Approche ABC⁸, ainsi que les vues et préoccupations des victimes sur ces deux aspects. Afin que le débat soit

¹ [ICC-02/05-01/20-483](#), par. 4.

² Courriel de l'Honorable Chambre de Première Instance I, 10 septembre 2021, 16.27.

³ [ICC-02/05-01/20-485-Red](#); ICC-02/05-01/20-496 (en dépit de sa classification publique, ce document n'a été mis en ligne ni sur le site de la Cour, ni sur LegalTools ; il n'y a donc pas de lien disponible à ce jour); [ICC-02/05-01/20-501](#).

⁴ [ICC-02/05-01/20-501](#), p. 11.

⁵ [ICC-02/05-01/20-497](#) (non disponible sur LegalTools à ce jour).

⁶ [ICC-02/05-01/20-T-013-FRA](#), p. 65, lignes 8-10.

⁷ [ICC-02/05-01/20-497](#), par. 4-10.

⁸ [ICC-02/05-01/20-497](#), par. 11-17.

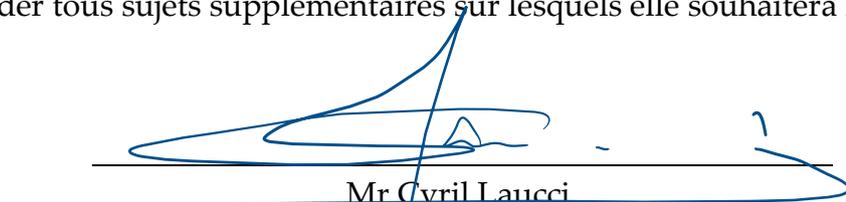
utile, la présence des représentants du Greffe en charge de la participation des victimes est demandée ;

(iii) **Non-respect de la Politique de Protection de l'Information de la Cour par le Bureau du Procureur (« BdP »)**, en particulier l'absence de marquage adéquat des déclarations de témoins⁹ : La 2^{ème} CME sera l'occasion d'entendre les mesures que le BdP entend prendre pour remédier à cette situation regrettable. Compte tenu de sa récente entrée en fonction, il serait apprécié que Monsieur le Procureur, Karim A.A. Khan QC, qui a hérité de cette situation sans qu'aucune responsabilité puisse lui en incomber, soit, sous réserve de sa disponibilité, présent afin que sa position soit entendue.

3. Au nombre des autres sujets que l'Honorable Chambre de Première Instance I pourrait souhaiter voir abordés, la Défense suggère une mise à jour du BdP sur les progrès opérés en matière de traductions, et, ainsi que l'Honorable Chambre de Première Instance I l'avait déjà demandé¹⁰, une mise à jour du BdP en ce qui concerne la liste des témoins qu'il entend appeler au procès, avec une indication de l'ordre dans lequel il entend procéder, au moins pour ce qui concerne les dix premiers témoins appelés.

4. La Défense soumet enfin que la 2^{ème} CME pourrait être l'occasion de clarifier le protocole relatif aux contacts avec les témoins et victimes par une autre Partie ou participant applicable pour la présente affaire.

5. La Défense remercie l'Honorable Chambre de Première Instance I de l'avoir consultée dans l'établissement de l'agenda de la 2^{ème} CME et se tient à sa disposition pour aborder tous sujets supplémentaires sur lesquels elle souhaitera l'entendre.



 Mr Cyril Laucci,
 Conseil Principal de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Fait le 3 novembre 2021, à La Haye, Pays-Bas.

⁹ [ICC-02/05-01/20-505](#).

¹⁰ [ICC-02/05-01/20-T-013-FRA](#), p. 74, lignes 10-15.